

# PR-445 A/B

*1<sup>er</sup> juin 2006*

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 1 340 000 francs, soit:**

- **un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;**
- **un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement d'exploitation et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.**

## **A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.**

La commission des travaux s'est réunie le 22 mars 2006, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que nous remercions.

### **Présentation de la proposition**

M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles (DAC), présente la proposition, assisté de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, codirectrice du DAC, de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. Sandro Rossetti, artiste engagé, et de M. Foehr.

M. Mugny précise qu'une quarantaine de projets ont déjà été étudiés. Il a été demandé de faire de ces halles un endroit vivant, avec des activités commerciales, culturelles, etc. Et notamment d'en faire un lieu autofinancé. Il faut comprendre de ce dossier «l'esprit des choses». On essaiera donc de créer un «esprit», ce qui manque depuis longtemps en ce lieu. On est parti de l'idée de dire que les grandes brasseries emblématiques d'une vie à Genève ont disparu. Le souhait est d'accueillir un public large dans les Halles de l'Ile.

M. Rossetti est présent ce soir, explique-t-il, parce qu'il a collaboré à la réalisation des bains des Pâquis.

M. Rossetti fait un historique récent des Halles de l'Ile. Il rappelle qu'en 1972 un groupe de jeunes artistes à la recherche de locaux ne voulaient pas que ceux-ci soient détruits, ils avaient organisés une fête dans ce lieu. Plus tard, ils vont créer

le Festival de la Bâtie. Tout est parti de cette petite fête. Un article intéressant de M. Ketterer est mis en complément de ce rapport. L'idée de la brasserie est une idée rassembleuse. Il y a beaucoup de demandes, entre autres de la part des artistes et d'un public qui se demande souvent où aller après les spectacles.

M. Rossetti a rencontré les «gens des Pâquis», ce lieu qui est devenu un véritable succès pour toutes les couches de la population. M. Mugny a raison d'aller chercher un exemple qui marche, nous dit-il. L'idée pour les halles est simple, c'est le minimum du minimum qui est demandé, c'est une mise en conformité. On ne veut pas de travaux importants. On veut réussir une expérience. Soixante emplois pourraient être créés à cet endroit et cela 365 jours par an.

M. Mugny précise qu'il y aura une mise au concours publique pour la gérance des halles.

M<sup>me</sup> Payeras ajoute que son service a été sollicité en 2004 pour établir un projet minimaliste. Ils se sont vite rendu compte qu'ils ne pourraient pas échapper au coût inhérent à la mise aux normes du bâtiment (ventilation, chauffage, etc.) mais cela est inclus dans la proposition tout comme le mobilier.

M. Foehr présente les plans des futures halles. Du côté du quai de la Poste se trouvera la brasserie, en extension de la brasserie existante (coût 1 150 000 francs). La cuisine sera maintenue au même endroit. Trois cloisons seront démolies. La salle sera agrandie et occupera toute la nef. Un bar et une terrasse sur la place de l'Île compléteront l'établissement. Cent nonante couverts sont prévus, dont une partie dans une sorte de salon. La terrasse prévoit de la place pour environ 70 personnes. Actuellement, la brasserie propose une centaine de place. Cette capacité sera doublée. L'idée est de mettre aux normes la cuisine (actuellement l'air vicié y passe). Un nouveau monobloc permettra de filtrer l'air. Il faut également intervenir au niveau de l'isolation thermique. Les portes seront élargies, afin de permettre l'accès aux personnes handicapées. Les tables seront mises à niveau. On optimisera également le chauffage qui sera bien plus performant. Le podium sera étendu et l'accès des personnes handicapées sera possible par une rampe. L'espace bar sera un peu ouvert pour permettre des activités de musique, danse, etc. On ne préparera pas de la cuisine. Les plats seront acheminés depuis l'extérieur, sauf en ce qui concerne les salades. Il y aura deux cuisines complémentaires. Une interface se fera directement avec le public via la place. Il sera mis en évidence que quelque chose se passe à cet endroit.

Au sous-sol se trouve la travée du centre, les équipements techniques et les vestiaires. Ces équipements sont obsolètes et posent problème au niveau de la sécurité. Un séparateur de graisse devra être réalisé (les canalisations étant actuellement bouchées). Il y aura un système de pulsion d'air et phonique/acoustique, ainsi que d'autres éléments dont certains ont été demandés par la Commission des monuments, de la nature et des sites.

## Questions

Un commissaire demande pourquoi les cuisines ne sont pas mises aux normes européennes, tel qu'il l'est demandé pour la rénovation des places de jeux.

Il est répondu qu'à Genève il n'y a pas de normes européennes et que le projet est au bénéfice d'une autorisation de construire, donc il est aux normes de Genève.

Un autre conseiller aimerait mieux comprendre le système de la cuisine relais. Il ne semble pas exister de passage entre les deux cuisines. Donc, il n'y aura pas de passage de plats d'une cuisine à l'autre pendant les heures de service.

La réponse est qu'il n'y aura pas un tel passage.

Il demande ce qu'il en est du passage de l'air.

On lui répond qu'il se fera par les ouvertures.

Une conseillère se réjouit de voir la chose se réaliser. En ce qui concerne le podium, elle demande comment vont y accéder les handicapés.

La réponse est: par l'extérieur.

Elle demande ensuite comment va se passer la relation avec la Gérance immobilière municipale (GIM).

M<sup>me</sup> Koelliker répond que la commission de conciliation a décidé, via le juriste, d'une deuxième prolongation de bail jusqu'en automne 2006. Cela joue avec le planning du chantier. Une procédure est encore ouverte avec l'actuel fermier. La commission a décidé de remettre la cause à plaider. La Ville sera convoquée pour prendre une décision. On est au bout de la procédure. La personne impliquée a déjà dit que ce nouveau fermage ne l'intéressait pas. On lui cherche un autre fermage. Trois endroits lui ont déjà été proposés, mais la personne les a refusés. Formellement, la décision n'est pas encore tombée. Le département des affaires culturelles, qui subventionne la fédération, a présenté au troisième occupant le projet en juillet 2004 et a mené des négociations. Un centre ayant fait faillite, cet occupant pourra profiter des locaux libérés et cela a été validé. Donc, il n'y a pas de problèmes.

Un conseiller municipal est, a priori, favorable à ce qui est présenté. Il était membre de la commission des arts et de la culture qui a traité ce qui vient d'être précisé plus haut. Il espère que le lieu sera aussi vivant que les bains des Pâquis. Au passage à l'an 2000, ce lieu était très animé. Comment se présentera la couverture centrale?

M. Mugny répond: on s'est dit qu'on allait faire l'essai et, si cela fonctionne, on «le fera» dans un style plus ambitieux.

Le conseiller demande: si vous l'aviez envisagé, combien cela aurait coûté?

M<sup>me</sup> Payeras répond: très cher. M<sup>me</sup> Koelliker signale qu'en février 2004 le Conseil administratif a répondu que la verrière coûterait plus de 2 millions de francs.

Une autre commissaire se réjouit de ce projet et également que le lieu soit géré par une association comme aux bains des Pâquis. Un lieu ouvert 365 jours par an manque à Genève. Est-ce qu'on peut déjà dire quelque chose sur la future équipe?

M. Mugny répond qu'aujourd'hui on essaie de créer l'esprit du lieu. Cet esprit peut être représenté par une association, un homme seul, une femme seule, une fondation, etc. C'est le cahier des charges qui contraindra les exploitants à gérer ce lieu. Un jury totalement indépendant prendra une décision. Il ne faut pas laisser sous-entendre qu'une sorte de choix existe déjà.

M. Rossetti signale qu'un petit cahier des charges a été distribué concernant ce projet simple. La Ville de Genève cherche de l'argent. Ce qui se fera en apportera. C'est ça le pari, dit-il.

Une personne trouve également le projet sympathique. Est-ce que le lieu pourrait faire concurrence aux bains des Pâquis, demande-t-elle?

La réponse est: les bains des Pâquis seraient plutôt soulagés.

M. Rossetti explique que les bains des Pâquis sont très occupés. Tout le monde aujourd'hui a envie d'être au bord de l'eau.

Cette même commissaire dit encore qu'il existe beaucoup de questions concernant le fermage en ville. Est-ce que ce qui est prévu ressemble aux bains des Pâquis? Elle dit également qu'elle a été étonnée de ne pas recevoir de ticket pour une consommation aux bains des Pâquis.

M. Mugny répond qu'on examine actuellement les fermages. Cela pose problème. Le système de bail semble mieux convenir. Donc, de nouvelles propositions se feront, plus simples à gérer pour la Ville de Genève. M. Mugny ne peut pas dire à quel moment les choses aboutiront, mais, lorsque les travaux seront terminés, on pourra espérer aller vers autre chose. Cela dit, des conditions spéciales permettront de présenter une carte avec des prix raisonnables.

Cette personne se réjouit d'entendre cela. Elle est d'avis que la Ville de Genève pourrait récupérer davantage d'argent dans les affaires qui marchent.

Un participant demande quelles sont les garanties qu'il n'y aura pas de surenchère et qu'on ne tombera pas dans un guet-apens, comme avec le Restaurant Le Lacustre.

M. Mugny rétorque qu'il n'est pas concerné par le Lacustre. Il ne voit pas comment la Ville de Genève pourrait être piégée. On demande un crédit pour réaliser des travaux, pas un investissement de la part d'un exploitant.

Un autre commissaire fait part de son contentement sur l'aboutissement de ce projet. Le petit pont pour piétons étant en sinistre état, il demande si la Ville de Genève envisage un petit crédit pour ce pont. Sinon, cela ne lui paraîtrait pas sérieux. La ferraille n'est pas belle.

M. Mugny croit savoir que rien n'est prévu, mais il peut revenir présenter un crédit. Il prend note de la demande. Le plus simple serait de faire figurer la demande dans le rapport. Cela permettrait de la transmettre au département concerné.

M. Rossetti craint qu'on voie surgir des critiques, si on demande plus.

M<sup>me</sup> Payeras dit qu'il faut voir s'il y a des problèmes statiques avec ce pont, mais que cela ne semble pas être le cas. Il faut être raisonnable.

Un conseiller municipal a entendu M. Mugny dire que le projet répondait à ce que demandait le Conseil municipal. Le Conseil municipal a demandé un projet surtout culturel, sous la houlette d'un seul interlocuteur. On n'a pas un seul interlocuteur. Que se passera-t-il avec les autres «morceaux» des Halles de l'Ile? Il trouve dommage qu'il n'est pas prévu de refaire la verrière. Il dit que cela a été demandé.

M. Mugny répond, concernant les petits «morceaux», qu'il n'y en aura pas. Plus rien ne va bouger, dit-il. Quant à la verrière, si le Conseil municipal la votait à l'unanimité, il serait heureux qu'elle se réalise (M. Mugny quitte la séance, il s'est excusé).

Le conseiller a seulement précisé ce qui est sorti du vote du Conseil municipal.

M. Rossetti a rencontré différents responsables culturels. Cela coûtera cher et l'on voudrait réaliser quelque chose dans peu de temps. La brasserie touchera tout le monde et aura un effet rassembleur. La verrière est autre chose.

Ce même conseiller constate qu'on va tripler les places, mais il est un peu surpris que les sanitaires actuels ne changeront pas.

M. Foehr souligne qu'il existe des sanitaires au sous-sol. Cela devrait s'équilibrer entre l'été et l'hiver.

Quelqu'un relève qu'on parle de brasserie et d'activités culturelles, mais qu'il n'y a pas de scène, cela le surprend.

M. Foehr répond qu'il y a des dégagements.

M. Rossetti dit que ce sera une brasserie et non pas un lieu culturel. Il y aura simplement quelques animations, pas de spectacles.

M<sup>me</sup> Payeras ajoute que l'espace permet une certaine souplesse.

Une personne revient sur le cahier des charges, elle demande pourquoi il est prévu une durée de cinq ans.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que c'est l'usage de la GIM.

La personne demande si on pourra attribuer un label «Agenda 21», donc un concept un peu plus large (tri des déchets, par exemple) et l'afficher, donc le faire figurer dans le cahier des charges.

M<sup>me</sup> Koelliker prend note de la proposition.

Un commissaire revient à la question précédente concernant le Lacustre, il dit que ce n'est pas vrai que la Ville de Genève ne met rien, mais la situation n'est pas comparable. En 2004, on a eu une demande d'intervention minimale pour la patinoire. On s'est finalement trouvé avec une somme énorme. La proposition s'arrête à un minimum. En ce qui concerne la forme du contrat, il y avait à l'époque une clause de besoin, comme le pas de porte. C'est pourquoi la Ville a proposé autre chose, dit-il. De nombreuses personnes ont alors utilisé leur deuxième pilier et doivent maintenant mettre la clé sous la porte. Il est dubitatif.

M<sup>me</sup> Payeras explique qu'on ne peut pas comparer la situation de la patinoire, une installation sophistiquée, à ce qui est prévu aux Halles de l'Ile.

Le commissaire parlait des travaux.

M<sup>me</sup> Payeras certifie qu'on ne dépassera pas le crédit.

Une autre personne demande: est-ce que vous avez été conseillés par des restaurateurs? Pourquoi n'avez-vous pas fait de petites salles de réunions qui se louent bien?

M. Foehr répond qu'il serait possible de cloisonner certains endroits.

La même personne demande comment on passera de la salle sur la terrasse.

M. Foehr répond que si on va sur la terrasse on n'est pas forcément obligé de passer par le restaurant.

La commissaire dit que ce n'est pas pratique de passer d'un endroit à l'autre. Comment cela se passera-t-il pour le chauffage, étant donné qu'il y a passablement de portes?

M. Foehr répond que le chauffage sera plus performant. On installera un système de récupération de chaleur.

M<sup>me</sup> Payeras dit que cela figure à la page 16, il y aura des comptes séparés.

La commissaire demande: est-ce qu'une redevance est à payer au Domaine public pour la terrasse?

M<sup>me</sup> Koelliker répond affirmativement. C'est toujours distinct des fermages.

Un commissaire rappelle au président que la commission des arts et de la culture a été très ambitieuse. Elle avait envie de faire un véritable centre culturel aux halles. Il espère que ceux qui s'occuperont de ce lieu auront le pouvoir de gérer les choses.

M<sup>me</sup> Koelliker répond affirmativement. Les personnes sur place y tiennent.

M. Rossetti a été voir les librairies, qui se réjouissent de voir venir la brasserie sur les lieux.

Le commissaire dit qu'aux bains des Pâquis il fait chaud même en hiver. Il rajoute que M. Muller proposait également quelque chose de bien. Donc, il espérait que le Parti libéral soutiendrait le projet.

Un participant revient sur la question des W.-C. Il dit que, un problème de cet ordre étant déjà survenu à l'Usine, il faudrait trouver une solution pour les Halles de l'Ile.

M<sup>me</sup> Payeras le pense également. Il faudra peut-être laisser le lieu s'ouvrir pour voir comment évolue la situation avant d'intervenir.

M. Foehr pense que des modifications pourraient se faire assez facilement.

M<sup>me</sup> Koelliker signale que le cahier des charges précise qu'il faut privilégier les produits du terroir.

Une commissaire est enthousiaste par rapport au projet. Aujourd'hui, le lieu n'est pas éclairé le soir, elle demande s'il est prévu quelque chose.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que cela va changer. Il y aura la lumière de la brasserie.

Un commissaire dit qu'on a beaucoup parlé du groupe de travail. Qui en faisait partie, demande-t-il.

M. Rossetti répond qu'il y a deux responsables de la buvette des Pâquis, un architecte, M. Losio et lui-même. Le groupe se réunit depuis deux ans.

Le président remercie les invités et les libère.

## **Discussion et vote**

Le président demande si d'autres auditions sont souhaitées.

Trois commissaires souhaiteraient auditionner la GIM et un responsable des bains des Pâquis.

Une personne souhaiterait des éclaircissements concernant le fermage.

Un commissaire répond qu'un modèle concernant les fermages a été travaillé avec M. Maudet et qu'il a ensuite été présenté. Mais, sachant que cela prendra plusieurs mois avant que la commission du règlement traite la question, cela ne sert à rien d'auditionner la GIM maintenant.

Plusieurs autres commissaires estiment que cette audition ne va pas influencer le vote et ne souhaitent pas attendre plus longtemps pour réaliser ces travaux. Ils proposent à diverses reprises de voter ce soir.

Deux commissaires expriment leur désir d'éclaircissement et redemandent d'auditionner M. Muller sur les fermages et également sur des problèmes liés à des fiches de paie.

Une commissaire demande de dissocier les deux choses. La mise en place des travaux prendra du temps. On a dit que le système de fermage évoluera et que tout sera remodelé. Donc, si des explications sont données, elles ne seront plus valables dans deux ans. Est-ce que cette commission, ou une autre, peut revenir sur le sujet une fois les travaux terminés, pour demander des clarifications, demande-t-elle?

Le président répond que non.

Le commissaire dit qu'on pourrait lancer une motion par la suite. Qu'on ne doit décider que du concept, pas de la future exploitation.

Un commissaire rend les personnes enthousiastes attentives au fait que le cahier des charges émane de la GIM et que les plans sont uniquement disponibles à la GIM. Normalement, la GIM aurait dû être présente ce soir, dit-il. Sa voisine a très bien dit qu'aux bains des Pâquis on n'a pas toujours le temps d'imprimer les tickets. Avec l'électronique cela va vite.

Un commissaire dit que ce qui est demandé est un crédit de construction, et que l'on peut voter ce soir.

Un autre commissaire dit que, si on voulait auditionner un expert, on en voudra encore un autre, puis un autre, etc. Il dit qu'une brasserie n'est pas un restaurant avec des petites salles et que l'on vote un crédit de construction et non d'exploitation.

Un participant explique qu'il a une certaine expérience de l'exploitation au bord du Rhône. C'est un succès fou! C'est une mine d'or, dit-il.

Le président soumet au vote l'audition de la GIM. Cette audition est refusée par 8 non (2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 3 S) et 6 oui (1 R, 1 UDC, 3 L, 1 DC).

Le président soumet au vote l'audition de M. Dumuid. Cette audition est refusée à l'unanimité moins 1 voix (1 UDC).

Un commissaire demande de voter pour une salle indépendante, si cela est possible. Cela serait une possibilité de renforcer le service au public.

#### Parti libéral

Etant donné le refus des auditions demandées, le Parti libéral n'est pas satisfait. Il fait savoir qu'il refusera la proposition, et notamment compte tenu des conditions de mise à disposition des locaux.

#### Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)

Le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est très heureux de voter cette proposition très attendue.

#### Parti les Verts

Le groupe des Verts ayant déjà exprimé l'enthousiasme pour faire voter ce projet, il recommande que l'exploitant doive signer le contrat collectif concernant le personnel, cela sera une garantie. Il rappelle également la réserve exprimée concernant les toilettes, il faudra la mentionner.

#### Parti radical

Le groupe radical refusera le projet parce qu'il ne correspond pas à la demande du Conseil municipal. Partir avec 1 million de francs pour tripler la capacité d'un restaurant et d'une terrasse en été, cela ne va pas. Confier l'exploitation à un organisme proche du système de gestion des bains des Pâquis ne pourra tourner qu'à l'aide d'un subventionnement, ce qui ne convient pas du tout à ce parti.

#### Parti du travail

Le Parti du travail est favorable au vote, quel que soit l'exploitant du lieu. Il soutient la recommandation des Verts.

#### Parti socialiste

Il votera avec joie ce projet, car il est très heureux de son évolution. Par ailleurs, il fait entièrement confiance à M. Rossetti qui a travaillé sur ce projet.

Les socialistes soutiendront également la recommandation des Verts. Ils disent que la droite se trompe, que les médias ne diront que des louanges concernant ce projet.

Parti démocrate-chrétien

Il s'abstient, il souhaiterait des auditions.

Union démocratique du centre

Sans commentaires.

Un commissaire recommande de prévoir une salle indépendante à l'intérieur de la brasserie.

Cette recommandation est mise aux voix; elle est refusée par 8 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S) et 6 oui (1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 L).

Mise aux voix, la recommandation suivante: «L'exploitant des Halles de l'Ile devra être signataire de la convention collective de travail de la branche et respecter les principes prônés par la Charte de l'économie sociale et solidaire» est acceptée par 9 oui (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S, 1 DC) et 5 abstentions (3 L, 1 UDC, 1 R).

La proposition, assortie de la recommandation ci-dessus, est mise aux voix. Elle est acceptée par 8 oui (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S) contre 5 non (3 L, 1 UDC, 1 R) et 1 abstention (DC).

Une commissaire libérale annonce un rapport de minorité.

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 16 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 532 717 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 (PR-117), soit un montant total de 1 682 717 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

## *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 190 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2016.

Les annexes de ce rapport sont consultables sur IntraCM/Annexes propositions et rapports

14 août 2006

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet.**

Pour le compte rendu exhaustif des auditions et des discussions de la commission, la rapporteuse de minorité vous remercie de bien vouloir vous référer au rapport de majorité rédigé par M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.

La commission des travaux s'est réunie le 8 mars 2006 pour traiter cet objet. Une minorité de la commission a refusé de voter cette proposition pour les motifs suivants:

### 1. La majorité de la commission a traité cette proposition avec légèreté.

Ce rapport de minorité dénonce la légèreté et l'arrogance avec laquelle la majorité de la commission a traité cette proposition.

La majorité de la commission a en effet refusé d'auditionner le département des finances et notamment la Gérance immobilière municipale.

Elle a invoqué l'inutilité d'entendre ce service alors même que le cahier des charges relatif à la brasserie en émanait directement. Il est vrai qu'il est bien plus facile et rapide de ne pas entendre les services concernés. Cela évite, notamment, de prendre le risque de recevoir des réponses qui fâchent, par exemple sur l'attribution des lieux ou sur le fonctionnement d'autres fermages.

La majorité de la commission a également avancé la nécessité de voter sans retard cette proposition pour justifier le refus d'audition. Pour un objet qui végète dans les méandres du département concerné depuis autant d'années, on ne peut que s'étonner du soudain empressement de la majorité à ne plus perdre de temps, ce d'autant que l'audition de la Gérance immobilière municipale aurait tout au plus retardé le vote de la commission d'une semaine ou deux.

La minorité de la commission ne saurait accepter pareille désinvolture, conséquence sans aucun doute de l'approche des prochaines échéances électorales, lesquelles imposent bien entendu de pouvoir se prévaloir d'avoir fait aboutir certains projets.

### 2. Aucun projet culturel n'est défini.

Depuis plus de vingt ans, les habitants de notre ville attendent un vrai projet pour les Halles de l'Île. Des dizaines de propositions ont été faites sans jamais déboucher sur un projet concret. En 2001, lors de l'étude de la proposition

PR-104, un travail très important avait été effectué par la commission des arts et de la culture, lequel avait abouti au dépôt de la motion M-239. Cette motion, adoptée par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 dans le rapport PR-104 A, demandait au Conseil administratif de lui présenter un projet répondant à certains critères tels que: une mixité des publics, un équilibre entre les aspects culturels et d'animation, des activités permettant une fréquentation optimale des lieux, un interlocuteur unique assumant la responsabilité des projets culturels, un espace multimédia comprenant notamment un cybercafé, des établissements publics variés, des activités musicales.

Malheureusement, force est de constater que la proposition PR-445 ne répond pas aux objectifs retenus par le Conseil municipal en 2002.

Le projet culturel ambitieux et d'envergure plébiscité par le Conseil municipal s'est transformé en une proposition minimaliste, un projet au rabais, consistant à dépenser un montant non négligeable de 1 340 000 francs pour rénover et remeubler la brasserie existante, sans même en revoir le concept.

Disparu le projet culturel, envolées les animations tant espérées, il faut faire vite, les élections approchent.

Eh bien non, la minorité de cette commission ne peut se contenter d'une telle proposition. Les Halles de l'Île méritent une solution d'ensemble, un vrai projet culturel, et non une proposition alibi permettant à certains de se féliciter du travail accompli, alors qu'il n'en est rien.

Pour ces motifs, la rapporteuse de minorité vous recommande de refuser cette proposition.